

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Eliane BELLEGARDE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur MAILLET expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Modifications soumises au Comité Technique Paritaire conformément au règlement intérieur adopté le 28 novembre 2008.

1°) CREATION DE DEUX EMPLOIS TEMPORAIRES :

Direction des Services à la Population – Occupation du Domaine Public - ASVP :

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet sous contrat à durée déterminée de six mois à compter du 1^{er} novembre 2012. La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (Indice brut 297 indice majoré 302).

.../...

Direction Vie de la Cité - Service des sports :

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe, à temps complet sous contrat à durée déterminée de 8 mois à compter du 1^{er} novembre 2012. La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (Indice brut 297 indice majoré 302).

2°) PERENISATION DE DEUX EMPLOIS :

Deux emplois créés sous contrat à durée déterminée s'avèrent indispensables au bon fonctionnement des services. En conséquence, leur pérennisation est proposée :

- 1 POSTE d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet, pour la Direction Vie de la Cité/Service des Sports/Régie de recettes, maintenance et entretien des deux trinquets.

A compter du 1^{er} novembre 2012 création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet et rémunéré par référence au grade des adjoints technique territoriaux (Indice brut 297 indice majoré 302).

- 1 POSTE d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet, pour le Centre Technique Municipal – Service Environnement.

A compter du 1^{er} Octobre 2012 création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet et rémunéré par référence au grade des adjoints technique territoriaux (Indice brut 297 indice majoré 302).

Oui cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le présent rapport,
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 02 octobre 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 07/10/2012

Bernard UTHURRY